



## Violation de domicile suivi d'agression physique

-----  
Par Table

Bonjour,  
3 personnes sont rentrés dans ma propriété, sans mon autorisation. L'une de ces personnes filmait.

Nous leur avons demandé de sortir. Réponse, on s'en fout ! Ce n'est que après quelques minutes, qu'il sont finalement commencé a sortir.

Juste devant mon portail, celui qui filmait est renté a nouveau dans mon allée pour taper ma femme.

Ma question est : En dehors de l'agression y a t il violation de domicile ?

Merci  
Cordialement.

-----  
Par chance

"La violation de la propriété privée en tant que telle n'est pas punie par la loi française, à moins que la personne qui pénètre sur votre terrain ne commette un vol ou détériore un objet présent"